

Partenaires à valeur ajoutée Corel



Les partenaires à valeur ajoutée Corel sont les entreprises qui élaborent à partir de produits Corel des solutions adaptées à des créneaux spécialisés. Corel est fière de voir ses logiciels offrir la stabilité, la fiabilité et les innovations recherchées par ces partenaires pour apporter à leurs clients des outils à valeur ajoutée.

Ces partenaires bénéficient du soutien commercial auprès de Corel et peuvent aussi utiliser notre logo.

Pourquoi devenir partenaire à valeur ajoutée Corel ?

1. Mention dans un répertoire exclusif. A cette mention sur les sites EMEA et/ou APAC de Corel s'ajouteront le logo et le profil de votre entreprise (100 mots) de même qu'un lien direct vers la page d'accueil de votre solution.
2. Droit de reproduire sur votre matériel de vente et de marketing les logos Corel et Partenaire à valeur ajoutée Corel
3. Droit d'exploiter du matériel Corel dans vos documents promotionnels et de marketing
4. Accès aux Kits de développement de logiciels Corel

Devenir un partenaire à valeur ajoutée Corel

Afin de pouvoir évaluer votre solution et qualifier votre entreprise comme Partenaire à valeur ajoutée Corel, nous vous prions de nous acheminer les pièces suivantes :

- Demande d'inscription dûment remplie
- Copies totalement fonctionnelles de votre solution en version anglaise et autre
- Matériel de vente et de marketing de votre solution
- Information sur les prix
- Une image haute résolution (300 ppp) de votre logo d'entreprise
- 2 captures d'écran et/ou photos haute résolution (300 ppp) de la solution (à titre facultatif)

Pour tout complément d'information sur le programme Partenaires à valeur ajoutée Corel, veuillez nous écrire à l'adresse : solutionpartners@corel.com.

Conditions générales

1. Le programme ne s'adresse qu'aux entreprises ou partenaires implantés dans les régions EMEA et APAC.
2. Toute demande en vue de devenir Partenaire à valeur ajoutée Corel (EMEA/APAC) sera soumise à un processus de qualification.
3. La décision de titulariser ou non une entreprise demanderesse appartiendra à Corel.
4. Corel se réserve le droit détitulariser à tout moment une entreprise partenaire à valeur ajoutée.